



Déclaration préalable de la FSU à la FPMA concernant les congés formation du 17 mars 2016

Le contingent de 110 ETP, identique à celui de l'an passé est manifestement insuffisant pour répondre à la demande de formation exprimée par nos collègues. Il ne permet de satisfaire que 10% d'entre eux et cela au terme d'une très longue attente, de 7 ans en moyenne. De plus, le contingent initial est réduit par les désistements qui interviennent après la FPMA. Les services de la DPE ont fourni un travail important, que nous apprécions, pour contacter les collègues susceptibles de bénéficier, au barème, de ces désistements. Mais, malgré ces efforts, 55 mois ont été perdus pour 2015-2016. Nous demandons donc que ces mois soient utilisés cette année.

Par ailleurs, l'académie est dans une situation particulière. Versailles est une académie jeune qui accueille beaucoup de néo-titulaires. Les besoins de formation y sont donc considérables alors même que la masse salariale, à partir de laquelle est calculé le contingent de congé formation, y est proportionnellement plus faible que dans d'autres académies où la moyenne d'âge est plus élevée.

Nous demandons donc l'augmentation du contingent académique. Cet effort nous paraît tout à fait possible puisqu'un nombre important d'emplois ne sont pas consommés (349 l'an dernier). Parallèlement le MEN doit aussi prendre en compte la situation particulière de Versailles et, selon nous, le rectorat devrait s'adresser à lui pour demander les moyens budgétaires complémentaires qu'elle justifie.

Pour conclure sur ces questions de contingent nous rappelons notre revendication d'un doublement, au plan national, des congés formation. Et, chaque année en apporte la preuve, il faut aussi rétablir le congé mobilité.

En ce qui concerne la situation de cette année, nous avons été très désagréablement surpris d'apprendre, lors du GT, qu'une tolérance pour le retour des dossiers avait été fixée au 20 janvier sans que les collègues en aient été informés. Rappelons que la date annoncée par la circulaire rectorale, sans la moindre concertation une fois de plus, était celle du 15 décembre. Dès la parution de la circulaire, nous avons alerté l'administration par mél le 3 novembre et demandé le report de cette date qui auparavant était fixée au 30 janvier. Il nous a été répondu négativement.

Nous avons appris, toujours lors du GT, que d'autres organisations syndicales avaient eu, par téléphone, une information faisant état d'une possible tolérance. Outre que ces éléments illustrent de façon caricaturale la nature du prétendu dialogue social dans l'académie, ces

pratiques sont inacceptables en matière d'équité de traitement de nos collègues : certains se sont censurés et n'ont pas retourné leur demande en toute bonne foi après avoir constaté qu'ils avaient dépassé la date fixée par l'administration elle-même. Si les dates figurant dans les circulaires n'ont pas de sens, il est inutile de les mentionner pour ensuite les contourner. Comble de l'absurde, le classement « hors délai » concerne cinq dossiers déposés entre le... 21 et le 27 janvier, soit au lendemain de la date fatidique ignorée de tous les collègues : nous demandons donc, par souci d'équité que ces cinq dossiers soient bien pris en compte et qu'à l'avenir, les règles soient fixées clairement, portées à la connaissance des intéressés et respectées afin que le traitement équitable de tous soit garanti.

Nous réitérons notre demande de circulaire concernant le DIF, toujours inexistante dans l'académie de Versailles malgré nos demandes récurrentes : combien d'années faudra-t-il encore pour que les droits des collègues soient respectés ?

Enfin, nous vous demandons de nous transmettre la liste des enseignants bénéficiant des désistements. Nous avons besoin de connaître ces évolutions avant la phase d'ajustement et au-delà pour pouvoir vérifier les supports